



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

---

ARRETE DU 11 JUIL. 2018

---

**Portant**

**Inscription au titre des monuments historiques d'ostensoirs conservés dans l'église Saint-Pierre de Trinquetaille à ARLES (Bouches-du-Rhône)**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 11 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des ostensoirs désignés ci-après, présente, au point de vue de l'histoire et/ou de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

Ostensoir néo-gothique à base ronde sur trois supports, numérotation inventaire en cours, XIX<sup>ème</sup> siècle, hauteur : 85 cm, bronze argenté et laiton

Ostensoir à base carrée sur quatre supports, numérotation inventaire en cours, XIX<sup>ème</sup> siècle, hauteur : 80 cm, bronze argenté et laiton

conservés dans l'église Saint-Pierre de Trinquetaille, située Place Saint-Pierre à Arles (Bouches-du-Rhône) et appartenant à la commune d'Arles.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture sera notifié au Préfet du département et au Maire propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Marseille, le :

**11 JUIL. 2018**

Le Préfet de Région,

Pierre DARTOUT